

La Moyenne-Maurienne Agricole



GDA de
Moyenne
Maurienne
Bulletin

SEPTEMBRE 2006, N°6



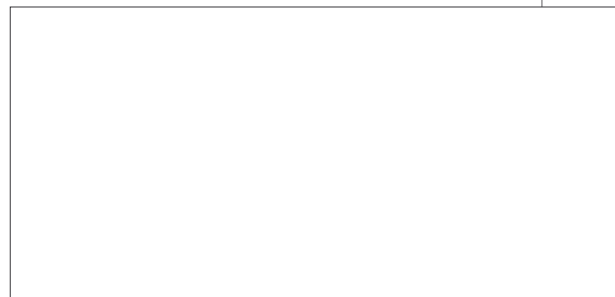
Préambule :

A la rentrée, tout se remet en route. Les préoccupations sont nombreuses, les projets aussi. Nous allons ensemble passer un automne très riche de réflexions collectives.

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller pour toute question, remarque ou projet. Je suis toujours à votre disposition et je répondrai avec le plus de réactivité possible.

Antoine CESSIENX – Conseiller Agricole Territorial – Chambre d'Agriculture

Destinataire :



Edito de la Présidente :

En ces temps de rentrée, c'est le moment de prendre des bonnes résolutions. Réfléchir de façon collective à ce que sera l'agriculture de notre vallée dans l'avenir en est une.

Nous avons fait les choix d'une agriculture de produits de qualité, aujourd'hui ils permettent de garder une activité agricole avec de continuelles adaptations aux nouvelles règles. Pour continuer à travailler dans cet état d'esprit, par le biais de formations ou simplement en se retrouvant autour d'une table, nous pourrions (ou nous pourrions ?) trouver une meilleure manière d'organiser le côté administratif de nos exploitations ; nous pourrions (ou nous pourrions ?) cogiter ensemble pour trouver des solutions collectives pour faire face à ces étés secs qui augmentent nos charges et diminuent d'autant nos revenus...

Le Groupement Agricole est un outil de communication, de rencontres, d'échanges et de formation, c'est à nous qu'il incombe de trouver les moyens de les mettre en commun pour anticiper l'avenir !

Raymonde PELLISSIER

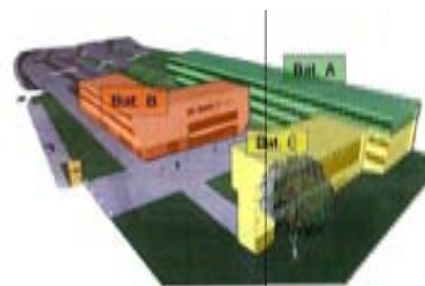
La Maison de l'Agriculture et de la Forêt de Savoie

La Maison de l'Agriculture et de la Forêt (MAF) a ouvert ses portes en juin 2006 sur la commune de Saint Baldoph. A 7 Km au Sud de Chambéry, à 300 m de la VRU (sortie 20 - St Baldoph), dotée d'un grand parking facilement accessible, les Organisations Agricoles bénéficient d'un nouveau cadre de travail.

La MAF est une copropriété entre 6 partenaires qui accueille 23 structures agricoles pour 200 postes de travail. Vous trouverez principalement dans le :

- Bâtiment A: Chambre d'Agriculture de la Savoie
- Bâtiment B: ADASEA, SICA Habitat rural, COFALP, CRPF
- Bâtiment C: COPELSA

Pour tous ces organismes, une seule adresse : 40 rue du Terraillet, 73190 ST BALDFOPH



Sommaire :

- Edito
- La MAF de Savoie
- Sécheresse
- Stockage et traitement des déchets sanitaires
- Organiser, gérer et suivre ses papiers
- Logiciels Informatique
- L'AG de la CUMA
- Comice Agricole du 21 MAI 2006
- Dégâts... Toujours....

Sècheresse

Le Groupement reçoit de nombreux témoignages de ses adhérents concernant un déficit de production de fourrages en 2006, s'ajoutant aux déficits des années précédentes. Nous souhaitons donc répondre aux multiples interrogations qui y sont liés : Quid du revenu si tout passe dans l'achat de foin ? Comment préserver ou remettre en état les prairies ? Quelles solutions de substitution pourrions nous trouver pour produire du foin les années sèches ? Luzerne ? Irrigation ? Comment conserver l'autonomie fourragère ?

Autant de questions auxquelles s'ajoutent beaucoup d'autres sur lesquelles nous devons réfléchir collectivement pour anticiper l'avenir de nos exploitations.

C'est pour cette raison que nous réalisons dans un premier temps une enquête auprès des adhérents du Groupement pour connaître vos difficultés.

Nous vous invitons à le remplir soigneusement et à le retourner avant le 25 septembre au GDA, CAR avenue d'Italie, 73300 St Jean de Maurienne.



Les retours de ces enquêtes permettront dans un deuxième temps, avec l'argument des éléments récoltés, de construire des solutions. Nous envisageons déjà des demi-journées de formation pour y réfléchir, notamment sur le thème de l'autonomie fourragère.

Vous trouverez aussi en annexe un bulletin d'inscription pour la journée du **2 octobre** dans les Hautes Alpes :

« **Renouvellement et gestion des prairies, cultures adaptées à la sécheresse** ». Cette journée fait suite à la formation « luzerne » qui s'est tenue en Haute Maurienne au printemps. Elle est ouverte à tous ! Inscriptions avant le 20 septembre.

Stockage et traitement des déchets sanitaires

Plusieurs d'entre vous se posent des questions quant au traitement et à l'élimination des déchets sanitaires. Afin de vous apporter des réponses, les deux groupements agricoles se sont rapprochés du SIRTOMM. Ce dernier réfléchit, actuellement, au développement d'une collecte groupée pour les particuliers pratiquant l'automédication (professions libérales de la santé mais aussi agriculteurs).

C'est le système « Médibus ».

Le principe est simple; Médibus vous propose des emballages à usage unique, homologués aux normes en vigueur. Un point de collecte est défini dans chaque chef lieu de canton et les dates sont communiquées en début d'année. Une fois collecté, ces déchets sont transportés à l'usine d'incinération de Chambéry et traités selon les règles en vigueur.

Sont proposés :

- Des petites boîtes : récupération des aiguilles, scalpels,...
- Des cartons plastifiés : récupération des seringues, tubulures en plastiques (seringues intra mammaire, tuyaux de perfusion...)

Les médicaments périmés et vides ne rentrent pas dans ce système mais une collecte peut être envisagée si besoin.

Ce système est relativement accessible : les coûts forfaitaires de déplacement et de stationnement sont pris en charge par le SIRTOMM ; Il reste à payer la fourniture du contenant et la prise en charge de son élimination soit entre 4 et 5 €.



Prochaine collecte :
Le 25 Septembre :
17h-19h : Saint Michel

Le 26 Septembre
14h30-16h30 : St Jean
13h - 15h : La Chambre
15h30 - 17h30 : Aiguebelle

Apporter un justificatif de domicile pour retirer le contenant

Organiser, gérer et suivre ses papiers

ou Comment gagner en temps, visibilité et sécurité, pour une gestion facilitée ?

« Y'en a marre des papiers »

« Je ne m'en sort pas et de toute façon je n'ai pas le temps »

« La paperasse c'est pas mon truc »

« Et puis, qu'est ce que je risque ? »



Vous vous reconnaissez dans l'une ou l'autre de ces remarques ?

Et si un bureau agréable, bien rangé, avec un plan de classement bien défini vous aidait à y voir plus clair, à gagner du temps, à maîtriser les papiers plutôt que de les subir ?

Le bureau est pour une entreprise une nécessité que rend obligatoire la gestion administrative, sans évoquer la gestion économique.

Le bureau, c'est le lieu de la mémoire de l'entreprise où sont répertoriés, classés et disponibles tous les documents de gestion. C'est le *centre névralgique de l'exploitation* où se trouvent toutes les preuves des divers engagements de l'agriculteur.

Le bureau est bien un lieu stratégique où s'exerce le pouvoir.

Mais il l'est davantage pour un GAEC ou une société. Ce doit être un lieu privilégié d'échanges, de communication. Il doit être conçu pour que les associés osent partager des situations parfois délicates mais aussi positives.

Le Groupement de Développement Agricole et la Chambre d'Agriculture vous proposent une formation pour:

- définir votre plan de classement
- aménager votre bureau
- acquérir des outils et méthodes pour classer vos papiers
- Savoir ce qu'il faut conserver et présenter lors de contrôles.



FORMATION PREVUE LES 15 ET 22 NOVEMBRE à Saint Jean de Maurienne

Prenez rapidement contact avec Antoine CESSIEUX au GDA au 04.79.59.93.87

Logiciels Informatique

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Savoie, une action est mise en place pour financer l'acquisition de logiciels de gestion de troupeau et de parcelles, ainsi que pour les ordinateurs de poches (pockets...)

Si vous êtes intéressés pour vous équiper, le groupement organisera une action pour vous aider à choisir le logiciel le plus adapté à vos besoins.

Faites vous connaître rapidement auprès d'Antoine CESSIEUX.

Commande de Logiciels agricoles:

Vous recevrez avec ce bulletin un document à remplir pour bénéficier d'une aide à l'acquisition de logiciels agricoles pour la gestion du troupeau ou la gestion des prairies dans le cadre du CTS Maurienne.



Cette demande est à retourner au GDA dès que possible pour ceux ayant déjà acquis un logiciel en 2006 ou qui on prévu de le faire prochainement.

AG 2006 de la CUMA Intercantonale de Jarrier

L'AG de la CUMA s'est tenue à Valloire en mai en présence du Conseiller Général Mr Jean-Michel GALLIOZ venu découvrir le matériel cofinancé par le Conseil Général à l'occasion d'une démonstration d'épandage de lisier. L'après midi a été consacré à faire le point sur l'utilisation du matériel avec le concessionnaire.

Les chiffres : en 2005 le matériel d'épandage a un peu moins

fonctionné qu'en 2004. On atteint 309 heures facturées contre 324 heures en 2004. Cela entraîne un coût horaire plus élevé. Si chacun respecte ses engagements, le nombre d'heures sera plus conséquent mais le coût beaucoup



Le Comice Agricole de Maurienne



Le Comice agricole version 2006 sur la commune d'Avrieux a été généralement très bien perçu. Il a réuni près de 200 bovins pour moitié de race Abondance et pour l'autre de race Tarentaise, issus de 27 exploitations de moyenne et haute Maurienne. Etaient présent aussi 57 chèvres dont 35 de race Alpine et Saanen ont participé au concours caprin. Des ovins Thônes et Marthod étaient aussi en présentation. Le public a bien répondu, plus de 400 repas ont été servis

Nous remercions bien évidemment nos partenaires dont la mairie d'Avrieux et ses services techniques, le SPM et l'ensemble des sponsors (communes ou privés), sans oublier les bouchers et bénévoles.

Le groupement finalise actuellement les comptes. Une « réunion » sera prévue cet automne afin de tirer un bilan de cette manifestation et de voir les différentes améliorations à apporter pour le comice de 2008.

Si des personnes n'ont pas eu les palmarès, ceux-ci sont disponibles au GDA.

Dégâts... Toujours...

Les sangliers continuent de faire des dégâts !!

La chasse vient d'ouvrir, espérons que quelques-uns ne passent pas l'hiver à retourner toutes les prairies déjà bien moins productives pour d'autres raisons...

Une chose est certaine : c'est l'abondance des déclarations de dégâts qui fait bouger les choses au niveau départemental. Il ne sera pas pris de décisions de gestion plus draconienne de la population de sangliers si très peu d'imprimés sont remplis.

Suite au bulletin d'avril, nombreux sont ceux qui ont envoyé leur déclaration. Il faut continuer. Nous vous incitons donc à rédiger dès que c'est nécessaire une déclaration de dégâts même si vous n'envisagez pas de remise en état des terrains. Des imprimés sont disponibles dans les mairies ou au bureau du GDA.



Permanences CER à Saint Jean de Maurienne :

19 octobre 2006

Permanences point info à Saint Jean de Maurienne :

3 octobre 2006

Tél au préalable :

Brice Burdin 04 79 85 27 43

